

Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de THONON-LES-BAINS
Canton d'EVIAN-LES-BAINS
Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE
SEANCE DU 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérald DAVID-CRUZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 17 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Ayant donné pouvoir : 0

Présents : 15

Votants : 15

Etaient présents : M. BENAND Anthony, M. BLANC Didier, Mme BLANC Emeline, M. BOVARD Jean-Marie, Mme CETTOUR Laurence, Mme CREPY-BANFIN Audrey, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. DAVID-CRUZ Gérald, Mme DEFOSSE Valérie, Mme GRECO Juliette, M. MAXIT Alexandre, M. MAXIT Maurice, Mme MAXIT Nathalie, Mme SCHORLE Estelle.

Etaient excusés : Néant

Etaient absents : Néant

Monsieur Didier BLANC a été nommé secrétaire.

Délibération n°2026.03.012 : Administration générale – Elections

DELIBERATION ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Liste Mme MAXIT Nathalie 13 voix (*Treize*)

- La liste de Mme MAXIT Nathalie ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme MAXIT Nathalie, M. BLANC Didier, Mme CREPY-BANFIN Audrey, M. BOVARD Jean-Marie ;

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à La Chapelle d'Abondance, le 23 mars 2026

Le Secrétaire,

Didier BLANC



M. le Maire,

Gérald DAVID-CRUZ

